

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/05/2022

L'an deux mille vingt et deux et le douze mai à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M.SANS , Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT(Proc.), M.AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M.AMOUROUX
M .EVIN (Proc. Mme AIMONE-CAT)

Madame AGUILA a été élue secrétaire de séance.

D.C.M. N° 6-6

Construction de la dalle pour installer un distributeur de billets

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'installer un distributeur de billets automatique (DAB) afin de répondre à un besoin de la population. Il rappelle qu'une consultation a permis de désigner la société LOOMIS comme fournisseur.

Il explique que l'installation du local du DAB nécessite la construction d'une dalle en béton. Il ajoute qu'après consultation, l'entreprise Comminges Bâtiment de Salies du Salat a fait une offre pour un montant de 3 375 € HT. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Comminges Bâtiment de Salies-du -Salat pour réaliser cette dalle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de retenir l'entreprise Comminges Bâtiment de Salies du Salat pour réaliser la dalle, support du local du DAB pour un montant de 3 375 € HT.
- d'imputer la dépense à l'article 2313 du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 16.05.2022

En Mairie, le 16 Mai 2022

Le Maire

Christian SANS



